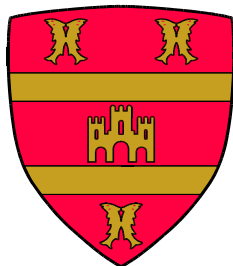


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-  
LE-VICOMTE

L'an deux mil vingt et un, le jeudi quinze avril, à dix-neuf heures trente-cinq minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Secrétaire de séance :** Madame SOURD Annie

**Présents :** Monsieur BRIENS Eric, Monsieur LACOLLEY Daniel, Madame LEVOYER Thérèse, Monsieur HAVARD Georges, Madame HAIRON Josiane, Madame RIES Stéphanie, Monsieur GALLUET Bruno, Monsieur ROUXEL Dominique, Madame MAUGER Sylvie, Madame LANGREZ Catherine, Madame SOURD Annie, Monsieur OHEIX Yoann, Madame LELUBEZ Marlène, Monsieur DUPONT Joël, Madame VASSELIN Denise, Madame TRAVERT Dominique.

**Pouvoirs :** Madame LEJOLLY Annie à Madame MAUGER Sylvie, Monsieur BURNEL Sébastien à Monsieur BRIENS Eric,

**Absent :** Monsieur LELANDAIS Guillaume

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 18 (16+2)

Date de la convocation : vendredi 09 avril 2021

Monsieur le maire sollicite du Conseil Municipal la possibilité d'ajouter trois points à l'ordre du jour, savoir : « Contrat Pôles de Services, avec le Département », « Vidéoprotection – Plan de financement » et « Annulation de créance/Budget 2018 ». Cette demande est acceptée à l'unanimité.

## 1. Approbation du compte-rendu du 25 mars 2021

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Décisions du Maire – Article L.2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises selon les délégations accordées au titre de l'article L.2122-22 du CGCT :

- renonciation du 08 avril 2021 au droit de préemption sur la parcelle n° 25 de la section AP, 2 Rue Albert Ferey, cédée par Monsieur Bernard GOURBIN,
- renonciation du 08 avril 2021 au droit de préemption sur la parcelle n° 111 de la section AR, 3 Avenue Division Leclerc, cédée par les Consorts LEPASTOUREL.

### 3. Budget 2021 – Budget principal et budgets annexes

#### 3.1 BUDGET PRIMITIF : BUDGET PRINCIPAL 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget 2021, par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement :

- **fonctionnement : 3 530 946,00 €**,
- **investissement : 1 634 477,68 €**.

Le budget primitif 2021, présenté en équilibre en fonctionnement et en investissement, est voté et approuvé, par vote à main levée et à l'unanimité.

En outre, Monsieur le Maire précise que Monsieur DRIE, Receveur Municipal, a livré une analyse de la gestion de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Les charges de personnel restent élevées : malgré une optimisation significative, il convient de reconnaître que la Commune gère certains services que l'on ne retrouve pas dans toutes les collectivités de la même strate : base de loisirs, Médiathèque, Résidence Autonomie (et ses services). La capacité d'autofinancement est en hausse grâce à une maîtrise de la gestion en fonctionnement et au désendettement. Le niveau d'endettement, en baisse chaque année, est à 63 euros par habitant.

#### 3.2 BUDGET PRIMITIF « ANCIENNE DISTILLERIE » 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, par vote à main levée et à l'unanimité, approuve le budget primitif « ancienne distillerie » 2021 équilibré en section de :

- **fonctionnement : 259 365,00 €**,
- **investissement : 287 827,44 €**.

#### 3.3 BUDGET PRIMITIF « A.S.H. – ACTIVITES SPORTIVES - HEBERGEMENT » 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de budget 2021, en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, par vote à main levée et à l'unanimité, approuve le budget primitif « A.S.H. » 2021, équilibré par section :

- **fonctionnement : 100 350,00 €**,
- **investissement : 36 960,69 €**.

#### 3.4 BUDGET PRIMITIF BOIS DE L'ENFER 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de budget 2021, en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, par vote à main levée et à l'unanimité, approuve le budget primitif du lotissement « Bois de l'Enfer » 2021, qui s'équilibre en section de :

- **fonctionnement : 385 516,18 €**,
- **investissement : 340 000,00 €**.

#### **4. Budget 2021 - Fiscalité**

Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2021, tout en précisant que la taxe d'habitation disparaît et est compensée par la part de taxe foncière sur le bâti que percevait le Département sur les propriétés foncières bâties de la Commune :

Taxes	Taux 2020 (pour rappel)	Taux 2021
Taxe foncière (bâti)	24,24 %	45,66 %
Taxe foncière (non bâti)	34,08 %	34,08 %

Il précise en outre que ce report de la part départementale n'est pas reporté en valeur intrinsèque puisque, selon les communes, certaines se trouvaient avantagées alors que d'autres étaient pénalisées. Un coefficient correcteur a donc été mis en place afin de pondérer ces différences.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les taux de fiscalité pour l'année 2021 tels que présentés.

#### **5. Budget 2021 – Créances éteintes**

Monsieur le Maire présente une notification de créance éteinte de Monsieur le Trésorier de Valognes, en date du 31 mars 2021, concernant :

- une créance de 99,62 euros de Mr et Mme D.T, pour cantine de mai 2017,
- des créances pour 1.438,08 euros de Mr E.Q, dont cantine pour 48,90 euros de 2017 et assainissement de 2011 à 2017 pour 1.389,18 euros,
- des créances de 64,00 euros de Mme S.C, pour cantine de 2018 et 2019,
- des créances pour 1.114,34 euros de Mr E et Mme S.B, dont cantine pour 299,06 euros de 2014 à 2016 et assainissement de 2013 à 2016 pour 815,28 euros.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ces créances éteintes.

En outre, Monsieur le Maire informe que les créances éteintes liées à l'assainissement feront l'objet d'un examen en Commission CLECT de la Communauté d'Agglomération en vue d'une prise en charge, sachant que l'intégralité des résultats positifs de ce budget avait fait l'objet d'une délibération de transfert du Conseil Municipal.

#### **6. Budget – Solde opération sous mandat**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal relève qu'il existe depuis de nombreuses années une ouverture de comptes au 4581 et au 4582 – Opérations sous mandat, sans que l'origine de cette ouverture puisse être déterminée.

Il propose de solder ces comptes, d'un montant de 54.105,02 euros par le compte 1068 – Affectation du résultat, dans le cadre d'une opération non budgétaire.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Receveur municipal à procéder à cette opération.

## **7. Budget A.S.H. – Transferts de l'actif**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses décisions de décembre 2020 de la suppression du budget annexe Local de Chasse et de la création d'un budget annexe ASH – Activités sportives et Hébergement (regroupant les activités émanant de l'ancien budget annexe Local de Chasse, et celles liées au camping et à la base de loisirs figurant précédemment au budget général).

Concernant l'ancien budget Local de Chasse, il convient de transférer vers le budget annexe A.S.H. (n° 62030) l'actif dédié ainsi que les comptes de la classe 1 et les comptes de TVA.

Concernant les activités base de loisirs et camping du budget général, il est nécessaire de transférer vers le budget 62030 – A.S.H. l'actif propre à ces activités.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

## **8. Programme voirie 2021 – Maîtrise d'oeuvre**

Monsieur LACOLLEY rappelle au Conseil Municipal ses décisions prises lors de la séance du 25 février dernier relatives au programme de voirie 2021. Il précise que la maîtrise d'oeuvre n'a pas été envisagée lors de cette réunion, faute d'éléments.

L'Agence Technique Départementale des Marais, basée à La Haye, propose une prestation à raison d'un taux de rémunération à hauteur de 6 % du montant des travaux estimés à 200.000 euros H.T, pour une prestation incluant l'étude, l'assistance aux contrats de travaux, et la direction de l'exécution des travaux.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions, et autorise le Maire à la signature de tous documents y afférant.

## **9. Personnel – Ouverture de poste – Avancements de grade**

Monsieur LACOLLEY informe le Conseil Municipal que deux agents sont inscrits au tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2021.

Afin de procéder à leurs nominations, il convient d'ouvrir les postes correspondants. Aussi, il propose l'ouverture des postes :

- 1 poste d'Assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie B, à temps complet (35 heures), affecté au service Médiathèque,
- 1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C, à temps complet (35 heures), affecté au Centre technique municipal.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions, et autorise le Maire à la nomination des agents concernés.

## **10. Contrat de Pôles de Services, avec le Département**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire avec le Département un contrat de pôle de services.

Ce type de contrat est accessible aux communes qui disposent de services ou équipements appartenant à diverses familles de services : surfaces alimentaires, commerces de bouche, médecins, écoles, services postaux, équipements sportifs couverts ou de plein air, artisans du bâtiment ... Saint-Sauveur-le-Vicomte est donc éligible.

Le Contrat de Pôles de Services a pour ambition l'amélioration de l'attractivité et de l'offre de services présente sur la Commune. Le programme d'actions défini pour quatre années devra s'articuler autour de trois objectifs :

- L'amélioration de l'attractivité et du cadre de vie,
- Le développement de l'offre de services,
- La réalisation d'actions favorisant le « mieux vivre ensemble ».

Ce contrat est compatible, voire complémentaire avec le dispositif Petites Villes de Demain.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ce dispositif, et autorise le Maire à poursuivre les transactions pour sa définition et sa composition.

## **11. Vidéoprotection – Plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 21 janvier dernier par laquelle il adoptait le plan de financement pour le projet de vidéoprotection.

Puis il informe que, contrairement aux informations qui avaient été fournies, le FDIPD et la DETR ne peuvent être cumulées. Cette information remet donc en cause le plan de financement prévisionnel qui avait été établi.

Le nouveau plan de financement pourrait être, pour un coût H.T. du projet de 59.946,50 € :

- Subvention Etat – FDIPD ..... 23.978,60 €, soit 40 %,
- Fonds de concours C.A. Le Cotentin ..... 17.983,95 €, soit 30 %,
- Autofinancement communal ..... 17.983,95 €, soit 30 %.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de:

- retenir le projet de vidéoprotection tel que présenté, pour un coût total de 59.946,50 euros HT pour l'installation de neuf points-caméras,
- sollicite de l'Etat une subvention au titre FDIPD,
- sollicite de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin la mobilisation du fonds de concours au titre de l'axe 3,
- autorise le Maire à signer tous documents liés à ces décisions.

## **12. Annulation de créance / Budget 2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal une décision du 26 novembre 2020, acceptant la révision des conventions de mise à disposition de locaux au profit de la Communauté d'Agglomération le Cotentin, issues de conventions antérieures avec la Communauté de

communes du Val d'Ouve et le SIAEP. Cette révision avait été demandée par la Communauté d'Agglomération afin de procéder à des ajustements réglementaires.

Le titre de recettes n° 536 émis pour le loyer du deuxième semestre 2018 pour un montant de 7.268,97 euros reste en attente. A la demande du Receveur Municipal, il convient de procéder à son annulation, étant couvert par la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'annulation de ce titre de recettes.

### 13. Questions diverses

Néant.

### Informations

- Affaire GNP Festivals : pas de nouvelle information.
- Etude déversoir : Une réunion de terrain est prévue le vendredi 16 avril, avec GEMAPI, la Fédération de pêche, la base de loisirs, le club de canoë-kayak,
- Report des élections départementales et régionales aux 20 et 27 juin : Monsieur le Maire précise qu'il a répondu négativement à la consultation nationale, dans le sens où il pense que les conditions requises ne seront pas forcément réalisées,
- Eoliennes : l'autorisation de mise en place d'un mât de mesures a été donnée. Monsieur le Maire a reçu ce jour un appel téléphonique de LOCOGEN pour une information publique, ce qui paraît difficile au regard des mesures de prévention sanitaire. Une information préalable du Conseil Municipal a été proposée. Devant les réticences et scrupules de quelques conseillers, il est proposé un vote : 8 abstentions, 2 pour, et 8 contre. Il n'y aura donc pas de présentation au Conseil Municipal,
- Covid-19 : la deuxième séance de vaccination a démarré. Et cela se passe toujours bien. Une demande individuelle en vue de la vaccination des nouvelles tranches de population a été refusée. Une demande collective est en cours pour les centres éphémères du Nord-Cotentin à destination de la Préfecture et de l'ARS. Mesdames VASSELIN et LEVOYER font part de la satisfaction et de remerciements de personnes vaccinées,
- Intervention Gendarmerie : Monsieur le Maire informe qu'une gendarme en civil a failli se faire renverser dans l'enceinte du Château. L'accès en étant interdit aux véhicules, elle a demandé un exemplaire de l'arrêté correspondant. Ce qui n'a pas pu être fait. Un nouvel arrêté a donc été pris,
- Travaux Tour des Prisons : une réunion d'enclenchement du chantier a eu lieu le mercredi 14 avril. Ces travaux devraient débuter début juillet, avec une fin de la première tranche envisagée vers le 11 novembre.

### Tour de table

Pas d'intervention.

La prochaine réunion est prévue le 27 mai 2021 à 19 h 30.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 55.*

